



CULTURE , JEUNESSE , SPORT

## Coup d'Pouce

Tu as entre 6 et 17 ans ? La Ville de Petit-Quevilly t'offre un Coup d'Pouce !

Publié le 14 septembre 2022

### Qu'est ce que le dispositif Coup d'pouce ?

*Coup d'pouce* est une aide financière visant à aider **les jeunes quevillais, de 6 à 17 ans** à intégrer un club sportif , une association culturelle ou de loisirs. L'objectif ? Faciliter l'accès aux activités proposées par les associations de la commune ou extérieures si l'activité n'existe pas à Petit-Quevilly.

Plus d'informations sur les conditions ci-dessous :

# Participation financière (sous conditions de ressources) jusqu'à 50% \* de l'activité dans la limite de 100 € max.

## Conditions obligatoires

- résider à Petit-Quevilly,
- s'inscrire dans une association quevillaise  
ou extérieure (si l'activité n'existe pas sur la commune),
- avoir un quotient familial inférieur à 650 €,
- signer une convention avec la Ville et accepter d'être  
suivi par un référent,
- s'engager à fréquenter de façon assidue l'association,
- Faire la demande d'aide **AVANT** le paiement du matériel ou de  
l'association.

\* 50% du prix  
de la licence  
ou de l'adhésion  
annuelle ou de  
l'équipement  
nécessaire  
à la pratique.

## Renseignements

À l'école Picasso,  
07 60 61 79 00

Au centre social Saint-Julien,  
rue Martial-Spinneweber,  
02 35 62 14 33





**VILLE DE PETIT-QUEVILLY**

Hôtel de ville  
Place Henri-Barbusse - BP 202  
76141 Petit-Quevilly Cedex  
02 35 63 75 00